Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 85 (1958)

Heft: 4

Artikel: L'assemblée générale des patoisants valaisans

Autor: Défago, Adolphe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-230829

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Pages valaisannes

L'assemblée générale des patoisants valaisans

Tenue à l'Hôtel de la Gare à Sion, sous la présidence de M. Gaspoz, cette assemblée fut brillante et animée d'un bel élan d'enthousiasme entraînant les bonnes volontés vers ce but bien déterminé de notre idéal : le maintien de nos traditions par la rénovation du « vieux parler ».

Les nombreux participants qui ont bien voulu répondre à l'appel du comité, donnèrent leur plein accord à d'importantes décisions concernant l'avenir du mouvement, celle, entre autres, relative à l'organisation d'un concours de patois, lequel fera suite à celui qui a obtenu un si beau succès en 1957.

Une Fête cantonale du patois est projetée également et l'organisation en a été confiée au groupement «L'Arc-en-Ciel», d'Evolène. Ce paradis des traditions est bien le lieu de prédilection pour une manifestation de ce genre.

Vu l'ampleur que prend notre mouvement, le comité a élargi ses cadres. Il est constitué comme suit :

Président: M. Joseph Gaspoz; viceprésident-caissier: M. Adolphe Défago; membres: MM. Joseph Coquoz et Théodule Coppex. Les nouveaux sont: MM. René Pont, Saint-Luc, François Robyr, Montana, René Dubuis, Savièse, abbé Nicolas Sierro, Arbaz. M. Emile Dayer est désigné comme membre de la commission des Archives sonores pour le Valais, et M. l'abbé Nicolas Sierro remplacera au Comité romand le regretté Edouard Pont, auquel un hommage posthume est rendu ce jour.

M. Ernest Schulé, directeur du Glossaire, donne de précieux renseignements, dominant la situation par son bon sens et reçoit maints compliments pour son dévouement inlassable.

Le clergé, qui donne un certain relief de prestige à la cause, était représenté par le Rd chanoine Marcel Michelet, de l'Abbaye de Saint-Maurice, un fidèle et précieux collaborateur, du Rd P. Tarcisse, premier prédicateur patoisant en Valais, du Rd abbé Nicolas.

Le président met l'assemblée au courant des relations suivies avec le Comité romand, parle des succès de la Fête cantonale de Savièse, du mérite de ses organisateurs.

Le mouvement de rénovation du patois en Valais rencontre beaucoup de sympathie et son chant du terroir soulève une vague réconfortante d'enthousiasme.

Adolphe Défago.

On drôle de procé !...

On martchan qu'ava, dien son bœu (étable) on pâ (paire) de bélé bétié, ava veindu na vatse à on pa'ysan é l'ava baza 3 ma (mois) de vé (veau).

Mé, paré ke lé bétié l'en lieu idé é c'ta feméla se mousâve permi li (elle) kon n'ava pâle dra (droit) de la feuchi (forcer) à fire dé pigno à teté sison !...